

Économie de la proximité et environnement : état des lieux et perspectives

André Torre
Directeur de recherche en économie
SAD-APT (INRA et INA-PG)
16, rue Claude Bernard
75231 Paris Cedex 05 (France)

Bertrand Zuideau
Maître de conférences en économie
CLERSE et IFRESI (CNRS)
Université de Lille 1
59655 Villeneuve d'Ascq (France)

La fortune d'un concept ou d'une idée tient parfois à peu de choses. Celle de la notion de proximité, apparue au début des années 90 dans la communauté francophone et portée par un groupe de chercheurs, en économie puis ensuite dans d'autres sciences sociales, repose à l'origine sur deux phénomènes. Il s'est agi tout d'abord d'un courant de pensée se situant à la frontière entre l'économie spatiale et l'économie industrielle,² ce qui permettait de parler aux spécialistes des deux disciplines et d'y introduire des concepts venant de l'autre camp : la prise en compte de la dimension spatiale d'un côté, l'intégration des processus de coordina-

-
1. Cet article tient compte des remarques de deux rapporteurs anonymes, ainsi que des commentaires des participants à différents séminaires et colloques. Qu'ils soient ici remerciés pour leurs remarques, sans que les éventuelles erreurs ou omissions puissent leur être imputées.
 2. A l'origine, le groupe était composé de six personnes, trois économistes industriels et trois économistes spatiaux.

tion de l'autre. Par ailleurs, le choix du terme « proximité » et du contenu qui lui a été donné se sont révélés déterminants. Le concept de proximité souffrait d'une vacuité sémantique mais pouvait répondre à l'attente de nouveaux contenus face à des notions plus figées telles que distance ou localisation par exemple. Le contenu donné à cette notion, qui sort des références à la seule dimension spatiale pour s'ouvrir aux aspects institutionnels et organisationnels, s'est en effet révélé susceptible de séduire des groupes de chercheurs en quête d'intégration de développements récents, relevant principalement de l'hétérodoxie : institutionnalisme, évolutionnisme, interactionnisme, théorie de la régulation...

Les recherches ont alors essentiellement porté sur des sujets liés aux activités productives. Il s'est agi d'étudier l'ancrage territorial des firmes, de traiter des questions d'innovation et de transfert des connaissances dans l'espace, d'aborder les problématiques des Tics, de se pencher sur les systèmes productifs localisés et sur les collaborations entre firmes, sur les régulations territoriales, les gouvernances locales, les processus institutionnels et, de manière générale, sur l'ensemble des modes de coordination (interactions, réseaux, coopération, confiance, règles, normes...) à l'œuvre entre des acteurs situés côte à côte ou à distance. Ces travaux ont défini une grammaire de la proximité, qui repose sur une prise en compte conjointe des dimensions spatiale, organisationnelle et institutionnelle des processus de coordination, aux niveaux local et global, à l'échelle de la firme comme des relations interentreprises.

Quelques ouvrages collectifs (Rallet et Torre 1995 ; Bellet et al 1998 ; Gilly et Torre 2000 ; Dupuy et Burmeister 2003 ; Pecqueur et Zimmermann 2004 ; Torre et Filippi 2005 ; Rallet et Torre 2007) et numéros spéciaux de revues (Bellet et al 1993 ; Gilly et Torre 1998 ; Mollard et Torre 2004a ; Torre 2004 ; Boschma 2005 ; Talbot et Kirat 2005 ; Torre et Zuindeau 2006) plus tard, après des controverses révélatrices de la vitalité de cette approche et un élargissement à des disciplines telles que la sociologie ou la géographie, on peut résumer l'apport des recherches sur la proximité autour de la définition simplifiée des deux grandes catégories (Torre et Rallet 2005), la proximité géographique et la proximité organisée (voir les définitions en encadré).

Il est intéressant de confronter la pertinence des catégories analytiques de la proximité (et tout particulièrement du couple proximité géographique / proximité organisée) à d'autres objets que les relations productives. L'environnement constitue l'un de ces objets possibles. En effet, les biens et processus environnementaux et les acteurs qui portent ces préoccupations présentent deux caractéristiques qui se révèlent correspondre aux catégories des analyses de proximité :

- La dimension spatiale est souvent essentielle, qu'il s'agisse des pollutions locales et de leur espace de concernement, des conflits concernant des infrastructures, des usages du sol et des contraintes de voisinage, ou encore de la délimitation des périmètres d'action des politiques publiques. Une pollution, un épandage, une nuisance, un flux biogéochimique... ont un impact immédiat sur le voisinage et se diffusent à une distance plus ou moins importante. La décision d'implantation d'une usine de retraitement, d'un aéroport ou d'une autoroute mobilise non seulement les promoteurs du projet mais égale-

ment les riverains et les services locaux.

- Ces problèmes sont souvent rendus publics, relayés ou pris en charge par des organisations ou des communautés d'acteurs. Il peut s'agir des expressions collectives de revendications de nature environnementale (en particulier au niveau associatif), de groupes de concertation et de négociation visant à définir les politiques ou leurs modalités d'application, ou de solutions décidées et réalisées en commun par des organisations locales plus ou moins formelles, sans oublier le rôle joué par les services publics locaux ou déconcentrés de l'État en matière de décision ou de concertation.

De manière révélatrice, le principe même de proximité est inscrit dans nombre de textes réglementaires et de chartes traitant des questions environnementales, en particulier en liaison avec les principes d'évaluation des impacts environnementaux et du périmètre de concernement des actions entreprises (voir par exemple, au plan international, le texte de la convention de Bâle de 1989 visant la réduction de la circulation des déchets dangereux ou, en France, la loi déchets de 1992 et différentes circulaires traitant de la collecte et de la gestion des déchets cf. Nicourt et Girault 2006). On retrouve également souvent cette expression dans les discours des décideurs locaux ou nationaux, pour lesquels la référence à la proximité (géographique en l'occurrence) constitue un instrument de gouvernement permettant de traiter des questions de choix d'implantation et de lier intérêts économiques et modes de concernement des populations locales. La proximité est ainsi devenue un argument mobilisé dans les débats locaux autour des questions environnementales par les différentes parties en présence, qu'il s'agisse des inquiétudes manifestées à l'égard d'installations ou d'infrastructures, des périmètres de sécurité avancés par les décideurs ou des discussions autour de la portée des pollutions et émissions diverses.

L'idée d'appréhender les questions environnementales avec les outils de la proximité date de la charnière de la fin des années 90 et du début des années 2000, avec un certain nombre de contributions préliminaires (Kirat 1999, 2005 ; Lahaye 1999, 2002 ; Papy et Torre 1999, 2002 ; Letombe et Zuindeau 2001 ; Torre et Caron 2002). Elle propose de renouveler, après un certain nombre de travaux néoclassiques, la prise en compte de la dimension spatiale dans l'analyse des problèmes environnementaux.³

3. Si, pour sa problématique d'origine – les relations productives –, l'économie de la proximité ne se limite plus aux contributions françaises et a largement gagné le monde anglo-saxon, en revanche les analyses proximitistes de l'environnement demeurent, à ce jour, exclusivement françaises. Il s'ensuit aussi, pour le présent article, que l'ensemble des illustrations empiriques utilisées sont empruntées à des cas français.

La grammaire de l'économie de proximité

Le développement des analyses de la proximité a donné lieu, depuis le début des années 90, à une pluralité de définitions des formes de proximité, qui s'articulent toujours autour de deux dimensions : pour le dire rapidement, une dimension d'essence spatiale et une autre d'essence non spatiale. Aujourd'hui le débat s'est focalisé autour de deux approches, qui présentent des différences en fonction de la place accordée aux institutions. La première effectue une distinction entre trois types de proximité, respectivement appelées géographique, organisationnelle, et institutionnelle. *La seconde, que nous avons retenue dans le présent article*, repose sur une distinction entre deux catégories de proximités, respectivement nommées géographique et organisée (Torre et Rallet 2005).

- *La proximité géographique* traduit la distance kilométrique entre deux entités (individus, organisations, villes...), pondérée par le coût temporel et monétaire de son franchissement. Elle a deux propriétés essentielles. Elle est tout d'abord de type binaire : il existe naturellement d'infinies graduations (plus ou moins loin de, plus ou moins près de) mais l'examen de la proximité géographique a *in fine* pour objet de savoir si on est « loin de » ou « près de ». Elle est ensuite relative, doublement relative. Primo, la distance géographique, qui fonde le partage entre proximité et éloignement, est relative aux moyens de transport. On pondère la distance kilométrique par le temps et/ou le coût de transport. Secundo, la proximité n'est pas qu'une donnée objective. Elle procède en dernier ressort d'un *jugement* porté par les individus ou les groupes sur la nature de la distance géographique qui les sépare. Le jugement consiste à traiter l'ensemble des paramètres qui influent sur la distance pour les réduire à l'énoncé selon lequel on est près ou loin de. Cet ensemble de paramètres comprend des données objectives (Kms, temps, prix) mais aussi la perception que les individus en ont. Or cette perception est variable selon l'âge, le groupe social, le sexe, la profession... (par exemple, la possibilité de se rencontrer une fois par jour peut être perçue différemment selon les personnes). Toutefois, bien qu'elle soit de nature sociale (déterminée par les moyens de transport) et subjective (relevant d'un énoncé), la proximité géographique peut être, à un instant t, considérée comme une donnée de l'espace physique représentant une contrainte qui s'impose, en cet instant, aux agents pour développer leurs actions.

- *La proximité organisée* n'est pas d'essence géographique mais relationnelle. Par proximité organisée, on entend la capacité qu'offre une organisation⁴ de faire interagir ses membres. L'organisation facilite les interactions en son sein,

4. « Organisation » est ici un terme générique qui désigne tout ensemble structuré de relations sans préjuger de la forme de la structure. Ce peut être une entreprise, une administration, un réseau social, une communauté, un milieu... Au regard de la distinction fréquente en Amérique du Nord, entre « organisation formelle » et « organisation informelle », les deux sont donc ici concernées.

en tous cas, les rend *a priori* plus faciles qu'avec des unités situées à l'extérieur de l'organisation. Deux raisons majeures l'expliquent. D'une part, l'appartenance à une organisation se traduit par l'existence d'interactions entre ses membres. C'est la *logique d'appartenance* de la proximité organisée : deux membres d'une organisation sont proches l'un de l'autre parce qu'ils interagissent et que leurs interactions sont facilitées par les règles ou routines de comportement (explicites ou tacites) qu'ils suivent. D'autre part, les membres d'une organisation peuvent partager un même système de représentations, ou ensemble de croyances, et les mêmes savoirs. Ce lien social est principalement de nature tacite. C'est ce que nous appelons la *logique de similitude* de la proximité organisée. Deux individus sont dits proches parce qu'ils « se ressemblent », i.e. partagent un même système de représentations, ce qui facilite leur capacité à interagir.

TABLEAU 1 Proximités et dimensions environnementales : état des lieux et perspectives

	Production des problèmes environnementaux	Régulation des problèmes environnementaux
Proximité géographique	Travaux relativement importants	Perspective de recherches nouvelles à partir des apports d'autres courants théoriques
Proximité organisée	Travaux rares, à conforter	Travaux relativement importants

Le présent article a pour objet de faire un état des lieux des recherches réalisées et de dessiner quelques perspectives. Le tableau 1 propose une classification des travaux existants, des manques actuels et des possibles recherches à venir. Il croise les deux types de proximité et deux niveaux d'appréhension des problèmes environnementaux : leur production et leur régulation. On remarque que les deux familles de contributions privilégiées dans les recherches ont trait au rôle de la proximité géographique dans la production des problèmes environnementaux et au rôle de la proximité organisée dans leur régulation. Le rôle de la proximité organisée vis-à-vis de la production de problèmes n'a donné lieu qu'à quelques contributions, qui mériteraient d'être confortées, tandis que celui de la proximité géographique dans la régulation des problèmes constitue plutôt une perspective de recherche nouvelle, pouvant s'appuyer sur des apports issus d'autres courants théoriques.

Cette énonciation permet de préciser le plan de l'article. La première partie traite de la problématique « proximités géographiques et conflits d'usage », qui regroupe aujourd'hui les travaux les plus aboutis, et la seconde du rôle des proximités organisées vis-à-vis de la régulation des problèmes environnementaux. La troisième partie concerne le lien entre le contenu en incertitude des problèmes environnementaux et les relations de proximité, envisagées essentiellement dans

leur dimension régulatrice. L'accent est mis tout particulièrement sur la difficulté de constitution des proximités organisées dans un cadre incertain. La quatrième partie indique quelques orientations et pistes de recherche pour l'avenir, en insistant sur les rôles joués par la proximité géographique comme modalité de régulation des problèmes environnementaux et par la proximité organisée dans la production de problèmes environnementaux. La cinquième partie, conclusive, fait le bilan sur les ruptures et élargissements induits par la prise en compte des dimensions environnementales dans le paradigme de l'économie de la proximité.

Proximités géographiques et conflits d'usage

La partie la plus importante en volume des recherches réalisées à ce jour à la jointure entre les programmes d'analyse des questions environnementales et de l'économie de la proximité porte sur la question des conflits d'usage et de voisinage. Depuis le début des années 2000, un groupe de chercheurs a commencé à travailler, en France, sur la problématique des conflits, en cherchant à les relier, de manière explicite, avec la dimension spatiale des relations inter-acteurs. Ces travaux sont d'essence pluridisciplinaire. Ils s'appuient sur un substrat empirique et sur une démarche qualifiée d'empirico-déductive par ses promoteurs. Ils ont trouvé une traduction dans le cadre de l'économie de la proximité, par la mobilisation de certaines de ses catégories d'analyse et la mise en évidence de propriétés particulières des relations de proximités géographique et organisée (Caron et Torre 2006).

Les conflits analysés dans ces travaux ne se cantonnent pas aux effets des pollutions ou aux contestations de l'installation d'infrastructures. Ils ont trait à différentes dimensions environnementales ou liées aux questions de développement durable (Mollard et Torre 2004b) et de cadre de vie. Pour faire écho à la définition de l'environnement de Siebert (1987 : 8-12), ces travaux concernent les biens publics de consommation – tels que l'air, les aménités du paysage et les fonctions de la nature –, l'offre de ressources – telles que l'eau ou l'énergie –, les questions de déchets et de pollution, ainsi que l'espace de localisation et de voisinage entre individus ou activités proches. Les auteurs mettent à jour les variables agissantes dans la production des conflits et analysent de manière fine la notion de proximité géographique et ses caractéristiques polémogènes. On notera que cette approche ne repose pas sur une vision négative ou moralisatrice du conflit, avant tout considéré par les auteurs comme un mode de coordination, voire comme un passage nécessaire dans les processus de gouvernance.

Proximités géographiques subies et recherchées

Comme le montrent Torre et Caron (2005), tensions et conflits d'usage et de voisinage peuvent être étroitement associés à la notion de proximité géographique, qui s'impose aux acteurs et se trouve à la source même de la relation conflictuelle. L'approche se fonde sur une distinction fondamentale entre proximité géogra-

phique subie et proximité géographique recherchée.

La *proximité géographique subie* a trait, par exemple, à des résidents qui subissent des rejets (pollutions olfactives, visuelles ou sonores émises par leurs voisins), à l'installation d'une activité source de nuisances dans une commune, aux différends entre usagers ne s'accordant pas sur la vocation à un usage dominant d'un espace (que certains voudraient récréatif et d'autres productif), ou encore au problème posé par l'accès de différentes catégories d'usagers à une zone donnée (restrictions ou multi-usage). Il en résulte, quand le déménagement est impossible ou son coût d'opportunité trop élevé, une *contrainte de proximité*, qui s'appuie sur trois types d'interférences :

- *les superpositions*. Deux ou plusieurs agents prétendent à des usages différents pour un même espace, par exemple certains veulent l'utiliser à des fins récréatives et d'autres dans un but de réservation de la nature ou de construction. Ce sont en général toutes les situations dans lesquelles le multi-usage se révèle délicat ;
- *les contiguïtés*. Des agents situés côte à côte sont en désaccord quant aux frontières, bordures ou bornages de leurs espaces respectifs. Il peut s'agir de contestation des limites de propriété, de questions de servitudes ou de passages mitoyens, de remembrements. Ce sont des situations dans lesquelles apparaît une friction relative à l'appréciation du territoire d'action des individus ou des personnes morales ;
- *les voisinages*. Ce cas concerne les effets indésirables pouvant se diffuser à des agents situés dans un périmètre proche par la voie des airs, des eaux, ou sous l'effet des pentes de terrains. C'est la situation emblématique des externalités de pollution, rejets d'effluents, épandages ou émissions toxiques, ou encore des nuisances sonores.

L'autre situation polaire est celle de *proximité géographique recherchée*. Cette quête vise, pour des usagers de l'espace, à satisfaire une demande de proximité à d'autres acteurs économiques ou sociaux, mais également à des ressources naturelles ou artificielles. Elle est de deux types, selon qu'elle mobilise une proximité géographique permanente ou temporaire :

- *la demande de proximité géographique permanente* se traduit par un changement de localisation et une installation dans un lieu jugé davantage propice à la satisfaction des besoins ou à la réalisation des activités projetées par l'acteur. C'est le cas des personnes qui s'installent dans une ville pour bénéficier de la présence d'autres habitants, des infrastructures, de l'ambiance culturelle... ou des entreprises qui vont chercher à installer des silos ou des usines de transformation à proximité des lieux de production agricole, afin de limiter les coûts de transport et les pertes en charge.
- *la demande de proximité géographique temporaire* trouve à se satisfaire sans changement de localisation, simplement par l'intermédiaire de mobilités ou de déplacements ponctuels de plus ou moins longue durée. Il s'agit par exemple des voyages entrepris par les migrants saisonniers, propriétaires de

résidences secondaires, touristes, randonneurs... qui désirent se rapprocher de la campagne dans le cadre de leurs activités de loisirs. La demande de paysages, d'espaces naturels ou protégés, d'infrastructures de transports ou de loisirs, est centrale.

À cette distinction s'ajoute la prise en compte d'une relation asymétrique liée à la composante physique même des proximités. Il s'agit du phénomène que les auteurs qualifient de micro-localisations des acteurs (Beurain et Longuépée 2006), ou d'*inégalité face à l'espace* (Caron et Torre 2005), conséquence de la combinaison des particularités physiques de ce dernier (un acteur situé en haut vs en bas d'une pente, ou en amont vs en aval d'un cours d'eau) et des localisations des acteurs économiques et sociaux (plus ou moins loin d'une source de pollution).⁵ Ceux-ci, en fonction du lieu précis dans lequel ils sont localisés, de leur situation au regard de la topographie du territoire et des accidents du relief, ou des infrastructures créées par l'homme, se trouvent dans des situations plus ou moins favorables, au niveau spatial comme en termes de coordinations. Il en résulte des asymétries relationnelles entre acteurs locaux, asymétries qui vont déterminer aussi bien les modalités d'expression que de résolution des conflits. La situation d'inégalité face à l'espace conditionne les rapports entre usagers de l'espace, ainsi que les solutions retenues pour résoudre les difficultés causées par les co-localisations forcées. Par exemple, l'acteur qui bénéficie d'une localisation favorable (accès privilégié à la ressource en eau par exemple) va pouvoir peser dans la négociation, ou encore se voir « seulement » enjoindre d'entreprendre une action technique visant à réparer ou empêcher un dommage. Celui qui se trouve dans une situation défavorable (sans accès direct, dans notre exemple) sera peut-être davantage enclin à recourir au conflit afin de faire valoir ses intérêts, s'il les juge insuffisamment reconnus et défendus. Enfin, cette inégalité spatiale rejaillit sur la définition même des droits de propriété et donc sur les modalités de résolution des conflits : les tentatives de négociation, de médiation ou de concertation, les jugements, prennent en compte ce phénomène inégalitaire (et parfois hiérarchique) fondamental (Bouba Olga et al 2006 ; Bouba Olga 2008).

5. Longuépée (2003) et Beurain et Longuépée (2006) vont plus loin et avancent l'idée d'une « proximité environnementale ». Pour certains enjeux environnementaux, la proximité géographique prendrait une forme spécifique : par exemple, dans le cas d'un cours d'eau, deux acteurs éloignés géographiquement mais considérés comme proches de l'enjeu environnemental. Ce souci d'innover touche à la question du concernement à un objet ou à un enjeu (ici environnemental), et renouvelle le regard de la proximité généralement limité à des acteurs entre eux (cf. notre conclusion). Toutefois, l'expression « proximité environnementale » est sujette à caution dans la mesure où il est possible de repérer de nombreux exemples qui s'apparentent au cas linéaire du cours d'eau (infrastructures routières, câblages...) mais qui ne sont en rien environnementaux et pourtant porteurs des mêmes traits distinctifs en termes de proximités géographiques et organisées.

Caractéristiques des conflits d'usage

C'est sur la base de ces trois éléments (proximité subie, proximité recherchée, inégalité face à l'espace) que sont définis les conflits d'usage et de voisinage. Ces derniers éclatent entre des agents forcés de cohabiter au sein d'un même espace et prétendant à des usages différents, voire concurrents, de ce dernier. *L'ambivalence entre proximité géographique recherchée* (qui répond à une demande de proximité) *et proximité géographique subie* (qui impose des contraintes de proximité) *est créatrice de tensions et de conflits*.⁶ Une modalité privilégiée d'y échapper réside dans la mobilité, i.e. le déménagement quand il s'agit de personnes privées, la délocalisation dans le cas d'une activité économique. Mais cette opportunité est souvent limitée, pour des raisons financières ou culturelles. Les tensions s'aiguisent alors et donnent naissance à des conflits, suite à des engagements crédibles (recours aux tribunaux, violences diverses, médiatisation, interdictions...) de la part d'acteurs locaux se sentant lésés ou menacés. Une bonne part des conflits naît en effet de manière préventive, souvent dès l'annonce d'une procédure d'enquête publique (Torre et al 2006), par exemple pour l'installation d'une usine d'épandage.

Les recherches en cours au niveau empirique permettent de repérer certaines caractéristiques majeures des conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux et périurbains français (Torre et al 2006). Trois types d'usages sont principalement concernés par les conflits. Il s'agit de l'usage résidentiel et de l'usage de protection et de gestion de la nature, ainsi que de l'usage industriel (qui s'oppose souvent aux deux autres). La place prédominante des conflits d'anticipation ou conflits préventifs constitue un second résultat important de ces travaux. Les procédures d'enquête publique ou les déclarations d'utilité publique sont en effet, systématiquement à l'origine de tensions ou d'engagements – contentieux juridiques, manifestations, recours à la presse – marquant l'entrée dans le conflit. Le troisième résultat de ces études tient dans le fait que les conflits recensés sont en majorité liés à des innovations, qu'elles soient d'ordre technique (aménagement, infrastructure, activités industrielles), social (mise en place de groupes de travail ou de commissions), politique (protection de la biodiversité) ou organisationnel (nouveaux modes de gestion des terres, remembrement). Les conflits, qui accompagnent tout changement, semblent en retour constituer une manière de modifier les règles et les régulations à la fois dans la sphère de l'action et dans celle de la négociation (recomposition des dispositifs de gouvernance locale). Ils constituent, de plus, un ferment de lien social, en permettant à des communautés ou des groupes de personnes de se structurer autour d'objectifs communs.

6. Il faut se garder de toute vision simpliste opposant les personnes recherchant la proximité géographique et celles qui la subissent. Les conflits peuvent également prendre naissance entre des agents qui recherchent la proximité (conflits entre chasseurs et naturalistes) ou qui la subissent (conflits entre habitants de zones urbaines par exemple).

Proximités organisées et régulation des problèmes environnementaux

Alors que la proximité géographique joue un rôle de nature fondamentalement polémogène dans les recherches consacrées aux conflits d'usage et de voisinage, ou plus largement aux problèmes environnementaux, la proximité organisée se voit généralement attribuée une position plus proche de la tradition des travaux d'économie de la proximité. Elle occupe en effet le plus souvent une fonction régulatrice (réparatrice ou préventive) des conflits liés à l'environnement, en particulier par la mobilisation de ses deux logiques polaires, d'appartenance et de similitude (cf. encadré 1). Et quand sont pointées des occasions de conflits, c'est parce qu'elle peine à se former ou que sa mobilisation est difficile (Torre et Caron 2005).

La dimension régulatrice de la proximité organisée

La fonction régulatrice de la proximité organisée est souvent soulignée dans la littérature, qu'il s'agisse de résoudre les conflits environnementaux ou de tenter de les prévenir par l'apaisement des tensions entre usagers de l'espace (cf. Bertrand et Moquay (2004), ou Gueorguieva-Faye (2006)). Son substrat social met en jeu les capacités de coordination des acteurs, leur niveau d'interaction et le jeu des institutions. La proximité organisée contribue ainsi à la production de compromis locaux plus ou moins provisoires entre les acteurs porteurs de tensions ou de conflits, ainsi qu'à la gestion des tensions dans un but de prévention des conflits. La mobilisation des logiques d'appartenance et de similitude, qui prend effet au niveau de la gestion ou de la résolution des oppositions entre acteurs locaux, peut contribuer à atténuer les effets négatifs de la proximité géographique en matière de conflictualité.

La forme collective prise par le concernement pour les questions environnementales favorise l'intervention de la proximité organisée. Elle joue un rôle aussi bien dans les phases de négociation, sous toutes leurs formes, que lors des recours aux tribunaux – bien qu'il s'agisse là uniquement de la partie la plus formalisée de ces relations – en prévention ou en réparation des relations conflictuelles (Kirat et Melot 2006). Il s'agit, pour l'essentiel, de moments de tensions, qui se déroulent en dehors des pics de conflictualité. Durant ces phases, les vertus de la proximité organisée sont convoquées pour assurer les processus de coordination. Toutefois, elle va également continuer à jouer en sourdine durant les phases hautes de conflictualité, et assurer le lien social nécessaire à la reprise des négociations ou à la recherche de nouveaux accords. La négociation dépend alors des règles imposées au niveau local par les instances régionales, nationales ou supranationales, mais vise également à produire des règles à usage local, négociées et produites collectivement par les acteurs locaux dans le but de traiter les conflits (Bélis-Bergouignan et Cazals 2006).

Concernant la *logique d'appartenance*, ce sont les liens tissés au sein des réseaux qui se révèlent essentiels. L'appartenance à un même réseau, à une même organisation, permet d'entamer la discussion sur les règles à produire au sein d'un

dispositif de négociation et de discuter des modalités techniques des arrangements à trouver. On voit que la proximité organisée présente ici une dimension volontariste forte. Jouant le rôle de restaurateur du lien social, elle peut, d'après les auteurs, être mobilisée pour aider à la résolution des conflits qui se posent en cas d'absence d'interactions. C'est son activation qui va permettre la restauration du lien, par la mise en place d'actions communes. Citons, dans le domaine de l'eau, l'exemple des SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, mis en place en France par les Agences de l'eau)⁷, qui sont des dispositifs locaux associant usagers, collectivités locales et services de l'État autour des questions de gestion et de protection de la ressource en eau. Ils constituent une instance favorisant la création de rapports de proximité organisée, un espace favorable à la mise en discussion et à l'émergence des intérêts des acteurs, ainsi qu'à l'identification de leurs stratégies (Beaurain et Longuépée 2006).

Concernant la *logique de similitude*, c'est la référence à des valeurs partagées qui s'avère essentielle. Elle renvoie avant tout à la possibilité de mettre en commun les expériences et les projections des acteurs locaux, afin de les faire adhérer à un projet collectif. Si les situations rencontrées sont similaires à celles de la logique d'appartenance, la différence vient du fait que la logique de similitude, quand elle est mobilisée, conditionne l'acceptation de règles générales de négociation, à l'origine du processus et indispensables à son démarrage. Ensuite, elle permet la production de règles collectives, acceptées par toutes les parties prenantes de la négociation, ainsi que la production de croyances et d'anticipations partagées par les acteurs, compromis provisoire et révisable qui permet de tracer un sentier commun à des collectifs d'acteurs. Les résultats de travaux portant sur les dynamiques de gestion concertée des espaces ruraux mettent en effet en évidence le rôle déterminant du partage de représentations ou de valeurs communes dans l'élaboration des accords observés (Beuret 2003).

Comme le montrent Bélis-Bergouignan et Cazals (2006), la mobilisation de la proximité organisée au profit d'une gestion ou d'un apaisement des conflits environnementaux peut passer par la construction d'accords volontaires. En témoignent les démarches environnementales volontaires, « dispositifs en vertu desquels les entreprises s'engagent *volontairement* à améliorer leur performance environnementale » (Mormont 1996), qui prennent la forme d'accords, de chartes environnementales, de codes de bonnes conduites... Dans ce cas, ce sont les logiques d'appartenance qui se mettent en place, par le développement des relations entre acteurs et le renforcement d'un cadre réglementaire commun. Mais il est souvent plus complexe de créer une base de connaissance commune des acteurs et donc d'instaurer des relations relevant de la logique de similitude. De manière générale, les démarches environnementales volontaires constituent un outil de stabilisation des conflits ; elles créent un espace contractuel, aident à préciser les termes des engagements souscrits en matière environnementale et contribuent à identifier les parties prenantes de ces démarches et à objectiver les termes du conflit.

7. Pour une présentation détaillée des SAGE, voir le site : <http://www.eaurmc.fr/agence-bassin-mc/sage.php>, qui présente les dispositifs et leurs objectifs.

Les problèmes liés à l'absence ou à la faiblesse de proximité organisée

L'analyse des dimensions régulatrices de la proximité organisée se double d'une étude des déficits liés à l'insuffisance de proximité organisée ou à ses difficultés de mobilisation, qui se traduit par une absence ou une faiblesse extrême de relations de coopération, de liens de solidarité ou de représentations partagées entre des acteurs confrontés à des situations nouvelles ou complexes. Dans les cas où s'exerce une contrainte de proximité géographique, i.e. superposition, contiguïté ou voisinage forcés, les acteurs locaux vont être conduits à subir des tensions, voire à entrer dans des relations de nature conflictuelle. En effet, ces dernières prennent corps quand des individus en situation de proximité géographique subie ne partagent pas les mêmes logiques de similitude ou d'appartenance, c'est-à-dire souffrent de l'absence de lien qui leur permettrait de trouver ensemble des ressources ou des solutions pour résoudre la tension provoquée par la proximité géographique.

Prenons le cas, évoqué par Granjou et Garin (2006), de la gestion volumétrique de l'eau dans le bassin de la Charente (France). Les acteurs locaux, situés au sein du même périmètre et subissant des contraintes très semblables liées au poids de l'irrigation sur la ressource en eau, se trouvent tous concernés par ce problème. Toutefois, ils peinent à trouver une solution acceptée par tous, car leurs représentations divergent et ils ne peuvent s'accorder autour d'un projet commun, en particulier concernant les questions d'irrigation du maïs. Ces acteurs subissent ainsi une contrainte de proximité géographique, qui les oblige au contact, alors que leurs préférences sont contradictoires et qu'ils ne possèdent pas de mode d'expression et de coordination leur permettant de dépasser les tensions qui les opposent. S'il s'avère alors, pour des raisons diverses, impossible de choisir les localisations et donc de déménager ou de faire un choix de voisinage, les oppositions s'aiguisent. En raison de l'absence ou de la faiblesse des interactions entre individus, vont naître des conflits, généralement sous l'effet d'une amplification des tensions ou suite à l'apparition d'événements nouveaux, épisodes de pollution, construction d'infrastructures...

Dans ce type de situation, faute de relations de proximité organisée, les interactions entre acteurs ne peuvent prendre de dimension coopérative et le processus conflictuel va s'enclencher. Ce cas est illustré par l'exemple de la gestion des eaux de pluie en ville (Carré et al 2006). Alors que la proximité géographique est très forte et que les habitants subissent ensemble ses désagréments, les problèmes relatifs à l'eau de pluie n'engendrent généralement pas pour autant, dans le cas français, de processus de mise en débat ou de construction commune. Les habitants font rarement preuve de solidarité entre amont et aval et ne sentent pas de concernement général face à cette question. Pourtant, une gestion collective et de proximité de l'eau pourrait constituer un facteur de solidarité sociale ou occuper une place dans les discours et projets des élus locaux. Au contraire, elle est plutôt source de conflictualité, l'absence de proximité organisée se révélant ainsi dommageable à la mise en place d'actions ou de projets.

Les proximités organisées restent souvent à construire, qu'il s'agisse de la mise en réseau des acteurs, de la construction d'un langage commun ou de projets

d'aménagement concertés. Ici encore, et comme le montrent Granjou et Garin (2006) dans le cas de la gestion volumétrique de l'eau, si la mise en réseau des acteurs, le partage de règles et d'instruments peuvent se réaliser à force d'interactions construites (logique d'appartenance), il est bien plus difficile de construire une représentation partagée d'un projet de long terme (logique de similitude, ou ce que certains auteurs qualifient de proximité cognitive – voir Marcelpoil et Boudières 2006). Les auteurs appellent dans leur ensemble à la gestion collective des questions environnementales et à la création d'organisations locales susceptibles de les prendre en main et d'y apporter des réponses construites sur la base d'accords et de règles admises par les producteurs et les acteurs locaux concernés, ce qui est loin d'être acquis... Aviles et al (2005) pointent ainsi les différences entre les cas de gestion des ressources naturelles par l'agriculture dans lesquels la proximité organisée n'est que peu présente et ceux dans lesquels la gestion intentionnelle de l'environnement repose, avec un certain succès, sur la mobilisation des potentialités de cette même proximité organisée.

Ce schéma conflictuel peut encore se compliquer quand l'opposition se joue au sein d'une filière de production, par exemple entre producteurs et utilisateurs d'un même produit soumis à des normes environnementales. Le cas de l'agriculture biologique et de l'agriculture raisonnée (Bélis-Bergouignan et Cazals 2006) illustre cette double difficulté. Il est tout d'abord difficile d'établir des protocoles et des représentations communes entre des agents impliqués dans une relation d'achats-ventes ou qui se trouvent positionnés à des stades différents d'une même filière, en raison de la dissymétrie des positions et des attentes. Par ailleurs, si la mise en place de relations de proximité organisée simplifie et clarifie les données d'un problème environnemental diffus, elle ne garantit pas la connexion marchande entre producteurs et récepteurs de la nuisance. En effet, ces derniers peuvent ne pas être les consommateurs directs des produits des filières et rester ainsi hors d'atteinte de l'intention des producteurs engagés dans les démarches environnementales. La proximité organisée se révèle ainsi disjointe de la proximité géographique, si bien que la mesure environnementale rate sa cible.

On touche, dans ces exemples, aux limites des possibilités de mobilisation des vertus de la proximité organisée dans le cas de relations conflictuelles : il n'est pas si facile d'activer cette dernière, et son activation peut se révéler infondée. On pourrait y ajouter une dernière remarque. Si l'on admet que la production conflictuelle est un moment parmi d'autres des processus de gouvernance et une phase de coordination souvent nécessaire, dans quelle situation doit-on mobiliser la proximité organisée, i.e. quelles sont les situations qui méritent de prévenir ou de résoudre la situation conflictuelle, et celles dans lesquelles il est plus efficace de la laisser se développer ? Une réponse possible, qui reste à creuser, pourrait résider dans la distinction entre différents types de conflits environnementaux. Par exemple, on peut penser que des processus qui impliquent des changements importants en termes de développement durable ne peuvent être immédiatement acceptés et impliquent donc des phases conflictuelles correspondant à des réajustements sociaux et politiques, alors que des conflits possédant une extension spatiale ou sociale plus faible sont le plus souvent les révélateurs de querelles de voisinage qui doivent pouvoir trouver des solutions immédiates...

Proximité organisée et contenu en incertitude des problèmes environnementaux

En parallèle aux recherches consacrées à l'analyse des dimensions de régulation de la proximité organisée, des contributions récentes ont cherché à établir un lien entre le contenu en incertitude des problèmes environnementaux et l'intensité des proximités organisées (Letombe et Zuindeau 2001, 2006 ; Zuindeau 2005, 2006). Ces réflexions, qui s'inscrivent dans la lignée des travaux sur les caractéristiques d'incertitude de certains problèmes environnementaux – en particulier les pollutions globales – et leurs conséquences en termes d'appréhension scientifique (Funtowicz et Ravetz 1991, 1993) ou de décision publique (Godard 1993 ; Faucheux et Froger 1995 ; Theys 1997 ; Callon et al 2001 ; Froger et Oberti 2002), mettent tout particulièrement l'accent sur l'importance de la dimension institutionnelle dans le traitement des questions environnementales.

Les difficultés de constitution des proximités organisées

Si l'on retient la distinction fondamentale entre risque et incertitude (Knight 1921 ; Keynes 1921), il apparaît que bon nombre de problèmes environnementaux sont caractérisés, et de plus en plus, par de l'incertitude, autrement dit entachés de risques potentiels non probabilisables quant à leurs conséquences. Cette incertitude se manifeste à trois niveaux (Zuindeau 2005) : i) l'origine du problème, dès lors que la responsabilité de l'impact produisant le dommage est équivoque ; ii) les relations de causes à effets inhérentes au problème environnemental, d'où des difficultés dans l'explicitation des phénomènes et des controverses scientifiques ; iii) enfin, en bout de chaîne, la méconnaissance des effets des dommages, notamment de la part des victimes elles-mêmes.

Les illustrations de chacun de ces trois niveaux d'incertitude, ou des trois réunis, ne manquent pas, en particulier s'agissant des pollutions globales (Faucheux et Noël 1990). Au niveau local, c'est la référence à l'exemple des pollutions dites « historiques » de sols ou de nappes qui s'impose (Letombe et Zuindeau 2006). Issues d'activités industrielles anciennes, remontant parfois même au 19^{ème} siècle, ces pollutions sont fréquemment ignorées. À la différence de la plupart des nuisances environnementales, elles ne donnent pas lieu à une perception immédiate par les individus. Rien que pour être attestées, elles requièrent généralement des études spécifiques. L'incertitude touche aussi à leurs modes de diffusion dans l'environnement et à l'ensemble de leurs incidences directes et indirectes sur la nature et sur l'homme. La mise en responsabilité est souvent délicate : par exemple, les entreprises concernées ont pu disparaître, ou plusieurs activités ont pu se succéder sur le même site.

L'utilisation du canevas analytique des approches de la proximité permet de révéler que le contenu en incertitude de certains problèmes environnementaux constitue une cause importante de la faiblesse des proximités organisées qui pourraient être utilisées dans leur régulation. En particulier, la mobilisation de la logique de similitude, supposée provenir du partage d'éléments d'informations et

de connaissances communes, est fortement compromise dans ce type de situations, car les savoirs ne sont pas stabilisés ; au contraire, ils font l'objet de controverses (Godard 1993). Au pire, l'ignorance ne se limite pas à l'explication scientifique des phénomènes en cause, mais a trait à l'existence même du problème. Dès lors, ignorants ou en désaccord, les acteurs sont dépourvus des logiques de similitude ou d'appartenance de la proximité organisée, qui constituent un prérequis pour l'action collective. De surcroît, si des doutes forts existent quant aux responsabilités invoquées, les conflits entre acteurs risquent de s'accroître car certains rejettent, justement au motif de l'incertitude, les suspicions dont ils font l'objet.

On constate ainsi qu'autant les liens entre particuliers ou entre organisations peuvent aisément se nouer face à un « univers stabilisé » (Godard 1993), autant ils tardent à s'instaurer et demeurent lacunaires quand l'incertitude est forte. Pour reprendre la terminologie de Theys (1997), on dira que l'incertitude faible favorise la gouvernabilité forte et, symétriquement, que l'incertitude forte implique une gouvernabilité faible. Il en découle alors un paradoxe et une grave difficulté : alors que les enjeux se révèlent essentiels et les décisions à prendre urgentes (Funtowicz et Ravetz 1991) – changement climatique ou diminution drastique de la biodiversité – dans le cas de problèmes à fort contenu en incertitude, la mise sur l'agenda de ces derniers et plus encore leur gestion effective tardent à être adoptées. En témoignent les tergiversations qui entourent l'adoption d'une politique internationale significative visant à lutter contre le changement climatique.

De nouvelles formes de mobilisation des acteurs

Quelles que puissent être les difficultés de mise en œuvre et les attermolements, l'action collective en situation d'incertitude environnementale va prendre des formes nouvelles, en comparaison avec les politiques traditionnelles de l'environnement, engendrant de nouvelles formes de mobilisation des proximités organisées. Un certain nombre de travaux, normatifs ou rendant compte d'illustrations existantes, traitent de cette évolution des politiques de l'environnement en faisant varier les angles de lecture : approche procédurale (plutôt que substantielle) au sens de Simon (Faucheux et Froger 1995), préférence pour les évaluations multicritères (plutôt que monétaires) (Froger et Oberti 2002), ou encore conventions environnementales rompant avec les schémas de l'internalisation à la Pigou ou à la Coase (Godard 1993).

En s'appuyant sur l'exemple des externalités environnementales dans le bassin minier du Nord – Pas de Calais (France), Letombe et Zuideau (2001, 2006) ont conduit une analyse des nouvelles formes de gouvernance environnementale reposant sur les catégories de la proximité. Plusieurs dispositifs d'action s'écartant des schémas de politiques traditionnels ont été identifiés. Pour l'essentiel, ces dispositifs sont dédiés à des problèmes environnementaux dont le contenu en incertitude peut être estimé élevé : pollutions historiques des sols et des nappes, désorganisation du sous-sol consécutive à l'exploitation minière avec risques environnementaux divers (affaissements, effondrements, inondations). Citons un Pôle de compétences « Sites et sédiments pollués », une Mission d'aménagement

et de développement du bassin minier, une Instance régionale de concertation, chargée de la sortie des concessions minières, un Projet de reconquête environnementale, autour du site polluant Metaleurop (production de plomb)...

Au-delà de la variabilité des formes juridiques (associations, structures parapubliques, groupes de travail, « simples » politiques) et des missions précises, des constantes ont pu être décelées et interprétées en termes de proximités organisées. Il s'agit en particulier du renforcement de référents communs selon la logique de similitude et de l'accroissement des occasions de coopérations :

- la base d'acteurs partie prenante des dispositifs est beaucoup plus large que le traditionnel schéma tripartite (pollueur, victime, régulateur) : administrations d'État, collectivités territoriales, associations, entreprises, interviennent, à des degrés divers, dans ces dispositifs plus ou moins formalisés ;
- les dispositifs confèrent une place significative aux processus d'acquisition de l'information et des connaissances : certains accueillent un axe « recherche » (c'est le cas du pôle de compétences « Sites et sédiments pollués »), ou cherchent à s'appuyer sur les contributions issues de programmes de recherche menés par ailleurs (Zuindeau 2002) ;
- les actions entreprises tendent à privilégier une logique globale et territoriale plutôt que sectorielle et limitée à l'environnement : les décideurs se réclament fréquemment du concept de développement durable.

Ces dispositifs locaux sont de nature à renforcer les proximités organisées entre acteurs en charge des questions environnementales et à permettre la mise en place d'actions et de projet communs. Les liens cognitifs s'améliorent, un certain nombre d'enjeux de développement tendent à être mieux partagés, des éléments de volonté commune se manifestent... Dans le même temps, le rapprochement des acteurs, l'apprentissage et la confiance, nourris de nouvelles habitudes de travail collectif, favorisent également des actions communes. De fait, alors que les externalités environnementales à fort contenu en incertitude avaient été délaissées jusqu'au milieu des années 90, un effort de résolution en la matière est nettement perceptible depuis.

En résumé, l'apport des analyses de la proximité à l'étude des problèmes environnementaux possédant un fort contenu en incertitude révèle que les caractéristiques de ces derniers constituent, dans un premier temps, un frein à l'établissement de proximités organisées. Les difficultés d'accord sur les savoirs entravent la constitution de collectifs d'acteurs adhérant à des bases de connaissances et de représentations communes. Par la suite, et sous l'aiguillon de divers motifs (accentuation générale des préoccupations environnementales, volontarisme politique), un mouvement de construction de ces proximités va se produire, sous des formes relativement originales de mobilisation des logiques d'appartenance et de similitude, débouchant elles-mêmes sur des modes et dispositifs renouvelés d'action collective.

Perspectives de recherche

Un premier bilan des recherches entreprises dans le domaine environnemental par l'économie de la proximité montre que les avancées réalisées ont porté sur des points bien particuliers (le rôle joué par la proximité géographique dans la production de problèmes environnementaux, et tout particulièrement des conflits, ainsi que la fonction de régulation de la proximité organisée dans le pilotage de ces mêmes problèmes), alors que certaines dimensions, pourtant importantes à l'avancée des idées et à la mise en œuvre d'actions de gouvernance, sont encore largement restées inexplorées. Un retour sur le tableau 1 indique ainsi que deux problématiques ont fait l'objet de travaux limités, à savoir l'étude de la proximité géographique comme modalité de régulation des problèmes environnementaux et l'apport de la proximité organisée à la production de problèmes environnementaux. Dans l'optique d'une construction « proximate » de l'environnement, ces domaines relativement délaissés constituent des pistes pour l'avenir, qui pourraient être explorées en s'appuyant sur certains travaux provenant d'autres courants de pensée.

La proximité géographique comme modalité de régulation des problèmes environnementaux

La proximité géographique n'a pas pour unique conséquence de provoquer des conflits d'usage ou de susciter des externalités négatives et des effets de congestion. Elle peut, tout au contraire, être envisagée comme un moyen d'évitement des tensions ou de résolution des conflits, par la prise de distance à l'égard du problème environnemental ou le regroupement au sein de zones spécifiques. Il s'agit alors d'éviter les inconvénients d'une trop grande proximité aux problèmes environnementaux, mais également de chercher le relâchement de cette dernière, pour viser à une résolution du problème par l'éloignement (i). Dans d'autres cas, en revanche, on recherchera la proximité à certaines zones préservées ou convoitées (ii). Mais se pose également la question de l'échelon spatial pertinent pour traiter un problème environnemental. Il s'agit de passer de la proximité géographique entre acteurs concernés par les problèmes environnementaux à la proximité géographique entre le problème environnemental et l'éventuel régulateur de ce problème (iii).

Les contributions spécifiquement issues du courant de la proximité et consacrées à cette triple problématique sont encore en nombre limité (on trouve des éléments chez Lahaye et Aviles-Benitez 2001 ; Mollard et Torre 2004b ; Torre et Caron 2002, 2005 ; Zuindeau 2005, 2006). Il nous semble toutefois que des avancées importantes sont possibles, en particulier en prolongement de réflexions déjà réalisées dans d'autres cercles. L'approche de la proximité peut en effet s'appuyer sur une littérature abondante, provenant ou non du courant néoclassique, qu'elle doit être en mesure de prolonger avec ses propres catégories.

i) S'agissant de l'éloignement géographique comme modalité de régulation, le chercheur dispose d'un corpus théorique déjà ancien, qui traite des questions de localisation (résidentielle et d'entreprise), de migration, ou plus spécifiquement de

« vote avec les pieds » (Tiebout 1956), auquel fait écho, dans une certaine mesure, l'« *exit* » d'Hirschman (1970). Si l'on ne peut aboutir à une solution négociée admissible par tous les acteurs (le marchandage bilatéral de Coase (1960)), si l'on ne choisit pas de se plier à la décision prise sans protester, fût-elle contraire à ses préférences (la loyauté d'Hirschman), si l'on ne décide pas d'entrer en conflit pour faire valoir ses positions (la thèse du *voice*), reste l'option de l'*exit*, à savoir du déplacement, du déménagement ou de l'éloignement du problème environnemental.⁸ Encore faut-il que cette solution soit possible, d'un point de vue culturel ou financier par exemple.

Sur un plan empirique, cet éventuel axe de recherche gagnerait à s'appuyer sur les travaux, très nombreux, en termes de prix hédoniques (Rosen 1974 – pour les fondements théoriques – ; Follain et Jimenez 1985 ; Bartik et Smith 1987 ; Palmquist 1991 ; Hidano 2002 – pour des synthèses). Ces études ont pour objet d'estimer le consentement à payer des ménages pour éviter une source d'externalité négative ou, au contraire, se rapprocher d'une source d'externalité positive, et ce, au travers d'une analyse de la différenciation spatiale des valeurs immobilières (ou foncières). C'est bien de l'importance de la proximité géographique et de son impact (positif ou négatif) en termes de prix qu'il est ici question.

Depuis les recherches de Ridker (1967), relatives à la pollution de l'air, les études de cas foisonnent. D'une part, sont concernées des sources d'externalités environnementales négatives telles que pollutions atmosphériques urbaines, bruit, proximité d'établissements polluants, de décharges, de sites pollués, mais aussi risque d'inondations. D'autre part, des travaux rendant compte de l'attrait d'aménités naturelles positives : paysages, rivières, plans d'eau, etc.⁹ Ces études peuvent également intégrer des éléments d'évolution, en particulier des modifications de l'impact des sources d'externalités : fermeture d'établissement polluant, réhabilitation d'un site pollué, accident technologique particulier, etc. Cette modélisation mériterait d'être mobilisée dans le cadre d'une évaluation des bénéfices et des inconvénients présentés par la proximité géographique. Elle peut en effet contribuer à mesurer le coût de la proximité géographique subie ou les avantages procurés par l'éloignement d'une source d'externalité négative, par le calcul d'un ratio prix immobiliers (ou fonciers)/éloignement.

ii) En ce qui concerne la proximité géographique à certaines zones préservées ou convoitées, il serait intéressant d'approfondir les approches consacrées à l'analyse de la réglementation de l'occupation de l'espace, et tout particulièrement aux zones dédiées à des activités particulières (productives, résidentielles, naturelles, récréatives, industrielles, agricoles, entre autres) assujetties à des réglementations contextualisées (Kirat 1999, 2005). Ces façons de faire, qui privilégient la proximité géographique au sein de groupes économiques ou sociaux

8. Bouba-Olga (2007) traite, dans le cas du bassin versant de la Charente (France), de la possibilité d'*exit* sectoriel, c'est à dire de la possibilité de changer d'activité sans quitter les lieux. Il s'agit par exemple des ostréiculteurs qui quittent l'activité traditionnelle pour faire du naissain d'écloseries ou de la production *off shore*.

9. Les références sont extrêmement nombreuses. Nous nous contentons de renvoyer le lecteur aux contributions de synthèse indiquées précédemment.

impliqués dans le même type d'activités (au sens large), présentent toutefois des limites fortes, ainsi qu'en témoignent les analyses du courant de la justice environnementale (Bullard 1990). En effet, la segmentation de l'espace peut conduire à une inégale répartition des catégories sociales sur un territoire, les catégories plus défavorisées se retrouvant concentrées en certains points soumis à des sources d'externalités négatives. Les études empiriques (Been 1993 ; Kriesel et al 1996 ; Banzaf et Walsh 2006), révèlent l'existence de corrélations entre niveau de revenus, niveau de formation, ou appartenance ethnique, et proximité géographique à des sources d'externalités négatives. L'effet de segmentation sociale est souvent avéré sur un plan spatial ; en particulier, la corrélation est attestée entre les zones polluées ou à risque et la présence de catégories sociales défavorisées ou de minorités sociales ou ethniques (e.g. United Church of Christ 1987 ; Mohai et Bunyan 1992).

Les analyses en termes de prix hédoniques doivent également permettre d'estimer le prix nécessaire à payer pour la recherche de proximité géographique de lieux ou de groupes de personnes, en particulier en termes de ségrégations sociale et spatiale. Elles montrent en particulier que les bénéficiaires des revenus les plus élevés s'éloignent des zones les plus exposées aux externalités négatives (Bartik et Smith 1987 ; Hidano 2002). Non seulement les ménages les plus fortunés évitent les sources d'externalités environnementales négatives et désertent ces zones, mais ils se rapprochent également des zones présentant des aménités (p. ex. paysages, rivières, plans d'eau). On retrouve ici un effet souligné par les approches de la proximité, en termes de ségrégation sociale et spatiale (Torre et Caron 2005), et qui mériterait des recherches plus poussées, en particulier sur la dimension foncière.

iii) Quant à la question de la proximité entre espace du problème et espace des politiques, elle a également conduit à une littérature abondante (e.g. Peltzman et Tideman 1972; Baumol et Oates 1975, spécialement le chap. 17; Tietenberg 1980; Cumberland 1981; Kolstad 1986, 1987), s'interrogeant sur l'opportunité d'une prise de décision au plus proche du problème, étant entendu que d'autres facteurs appellent plutôt à une certaine distanciation (coûts d'organisation, économies d'échelle, recherche d'impartialité...).

Cette question est directement à relier à la théorie du fédéralisme fiscal, à laquelle Musgrave (1959) et Oates (1972) ont associé leur nom, et dont l'enjeu, au-delà de la concurrence des territoires, est avant tout de poser les bases et de définir les outils d'une comparaison fiable des avantages et des inconvénients du traitement local des problèmes environnementaux. Il permet également de s'interroger sur la tendance des pouvoirs publics, en particulier locaux, à privilégier la proximité géographique dans la détermination des politiques et décisions. Cette tendance est bien connue et fréquemment soulignée par les analyses de la proximité, le plus souvent au niveau des systèmes localisés de production et des « rencontres productives », mais également maintenant dans le domaine de l'environnement et du développement durable (e.g. Beaurain et Maillefert 2004 ; Grujard 2004).

Une approche mobilisable par les analyses de la proximité est fournie par le « théorème de la localité » (Camagni et Gibelli 1997 ; Camagni et al 1998), selon lequel plus un problème environnemental est d'ordre local et plus se justifie une

intervention à l'échelon local. Différents motifs sont avancés : par exemple, l'identité entre pollueur et victime s'accroît, et donc la disponibilité à payer pour éviter le mal est plus grande ; dans le cas d'un nombre restreint de pollueurs, on peut facilement appliquer le principe pollueur payeur ; il est plus facile d'établir des droits de propriété à la Coase sur les biens publics ou les *commons* ; et ainsi de suite. Ce cas se doit d'être complété par l'analyse, polaire, de l'élargissement du territoire des effets du problème environnemental, qu'il s'agisse d'interactions spatiales, écologiques et économiques. La recherche de l'échelon spatial d'intervention optimal suppose d'intégrer des aspects tels que la subsidiarité et la coopération entre organisations. Certains auteurs de l'économie de la proximité soulignent à ce propos que des problèmes environnementaux de portée globale (changement climatique, altération de la couche d'ozone...) ne rendent pas inutiles, bien au contraire, la mise en œuvre, au niveau local, d'actions qui tiennent compte des caractéristiques des systèmes locaux, de l'état et des volontés des populations (Mollard et Torre 2004a ; Aviles et al 2005).

Proximité organisée et production de problèmes environnementaux

Pour en finir avec l'examen des différentes solutions présentées dans notre tableau, il faut noter que la proximité organisée est elle-même source de conflits et de production de problèmes environnementaux (trop de proximité tue la proximité !). Ce type de réflexion est novateur dans le cadre d'analyses qui ont toujours retenu les proximités organisées comme des ferments du lien social ou des éléments facilitateurs du rapprochement des individus situés à distance (voir notre 2^e partie). Pourtant, il se révèle particulièrement fondé dans des situations telles que les problèmes de congestion et de surpopulation, où les problèmes sociétaux viennent se surimposer aux désagréments provoqués par les mécanismes de la proximité géographique.

On peut ainsi constater l'apparition de phénomènes de ségrégation sociale et spatiale dans le cas de co-localisation de groupes d'agents partageant les mêmes dimensions de la proximité organisée, appartenance ou similitude. Les acteurs liés par une proximité organisée ont tendance à se regrouper au sein de zones géographiques déterminées, alors que les nouveaux arrivants s'avèrent incapables de s'insérer dans des communautés dont ils ne partagent pas les règles fondamentales. C'est l'intuition fondatrice de Chamboredon et Lemaire (1970), assimilable au syndrome NIMBY, du repli de certaines couches sociales dans des quartiers plus aisés ou à vocation ethnique : la proximité géographique est mise en échec par des proximités organisées bien plus fortes. Comme l'ont montré Elias et Scotson (1997), les groupes d'acteurs qui partagent les mêmes systèmes de représentation, les mêmes valeurs, ont tendance à écarter les individus qui ne partagent pas ces références, et à constituer des groupes homogènes et isolés socialement (et parfois spatialement), jusqu'à aboutir à des logiques d'exclusion.

Quant à une application au domaine de l'environnement, une telle situation a été illustrée par une approche en termes de proximité dans le cas du conflit autour de la ressource en eau dans le lac de Grandlieu, dans le département de Loire-Atlan-

tique en France (Caron et al 2005). Agriculteurs, pêcheurs et chasseurs, dépositaires des mêmes valeurs, se sont coalisés contre les responsables de la réserve naturelle pour refuser les propositions en termes d'organisations et de gouvernance locales. La force du sentiment identitaire a contrarié l'émergence d'un processus de coordination en vue d'une gestion concertée et contribué à favoriser la violence collective. Les relations de proximité organisée ont clairement joué, dans ce cas, en faveur de la constitution et du renforcement du conflit, en isolant des groupes d'acteurs dans des logiques cumulatives d'appartenance et de similitude. On retrouve cette idée dans de nombreux conflits, qui jouent le rôle de ferment de proximité organisée au sein de groupes d'acteurs locaux solidarisés autour d'une cause environnementale commune. Au-delà de l'identification d'autres cas du même ordre, une piste de recherche digne d'intérêt pour le courant de la proximité serait ainsi d'analyser les conditions de passage de proximités organisées porteuses de conflictualité à des proximités organisées régulatrices de problèmes, ou l'inverse, à savoir des proximités organisées régulatrices dont les insuffisances induisent des problèmes supplémentaires (Torre et Caron 2005).

Remarques conclusives : Ruptures et élargissements induits par la prise en compte des dimensions environnementales

La transposition des catégories de la proximité au domaine de l'environnement est riche d'un élargissement de cette théorie hors de son camp de base, mais également d'ajouts ou d'inflexions tout à fait importants. Il résulte, en effet, de la prise en compte de questions jusqu'alors négligées par l'analyse, l'introduction de catégories nouvelles qui conduisent à des bouleversements sensibles du paradigme de base et peuvent se rassembler en deux groupes : la prise en compte de nouveaux acteurs et modes de coordination, et des mutations profondes du programme de recherche qui concernent en particulier le rapport à l'espace.

Des adjonctions : nouveaux acteurs et nouveaux modes de coordination

Une première catégorie d'innovations concerne des développements du cadre théorique de base qui ne viennent pas remettre en cause le noyau dur du paradigme de la proximité, mais procèdent par adjonctions de nouvelles catégories d'analyse. Sont mises à l'agenda la prise en compte de nouveaux groupes d'acteurs et de nouvelles relations – d'oppositions – davantage propices à une prise en compte des questions environnementales.

La première adjonction concerne les protagonistes des actions et des stratégies étudiées par l'économie de la proximité. Aux agents économiques productifs ou innovants, comme les firmes, les institutions de soutien, de promotion et d'intermédiation, ou l'État régulateur et industriel, viennent s'ajouter des acteurs extérieurs à la sphère productive. Il s'agit en particulier des ménages (parfois intégrés dans la catégorie plus large des résidents), des associations (de défense des intérêts ou de préservation de la nature), des groupes de pression de nature

diverse (agriculteurs, riverains, chasseurs, écologistes...), ainsi que des collectivités territoriales et des autres pouvoirs publics.

Le rôle joué par les pouvoirs publics devient encore plus central, qu'il s'agisse des niveaux locaux et de leurs incidences en matière de prises de décisions ou des pouvoirs nationaux et supra-nationaux, pourvoyeurs de lois et de réglementations pesant sur les actions locales en matière environnementale. On notera la place toute particulière accordée à l'Etat dans ce cadre, que ce soit l'État acteur économique ou bâtisseur (en particulier par son action de construction d'infrastructures), autorité administrative garant (contesté dans le cadre de procédures légales), ou contrôleur (qui met en cause et veille à la validité des actions entreprises). Kirat et Melot (2006) mettent ainsi en évidence la position du droit par rapport aux questions de proximité géographique, un droit qui fixe les règles et les limites des actions humaines dans ce cadre spatial.

Le second ajout, de nature plus théorique, concerne les modes de coordination des acteurs (la proximité organisée). Il est de tradition, dans les analyses de la production, de traiter des processus de coordination sous l'angle coopératif, en s'interrogeant sur les modalités de fonctionnement en commun des agents ou sur les processus d'action collective. L'analyse est alors centrée sur les relations de coopération et de confiance, les alliances, les réseaux, les structures et modes de gouvernance, toutes dimensions qui visent à comprendre la manière dont les acteurs locaux fonctionnent ensemble ou élaborent des projets en commun.

Face à cette vision d'harmonie, l'approche par les conflits environnementaux introduit la dissonance au cœur de l'action. Plutôt que de chercher à comprendre comment et pourquoi les agents fonctionnent ensemble ou construisent leur futur commun, on essaie de découvrir et de préciser comment et sur quels sujets ils s'opposent, ce qui n'implique pas de désintérêt pour les modes de coordination, bien au contraire. On considère en effet que le conflit fait partie des modes de coordination et qu'il doit être analysé en tant que tel, conflits et coopérations ne constituant que les deux facettes d'un même processus de gouvernance locale fait d'étapes d'oppositions et de conciliation. C'est une nouvelle distance qui est introduite par rapport à l'étude des seules interactions marchandes : après la prise en compte initiale des relations de coopération par les approches de la proximité, on intègre maintenant des rapports qui s'éloignent encore plus fortement des processus concurrentiels habituellement décrits par l'analyse économique.

Des mutations du programme de recherche

À côté de ces inflexions, on note l'apparition de mutations plus essentielles du programme de recherche de l'analyse de la proximité. Ces mutations portent essentiellement sur le statut de la proximité géographique, dont l'analyse a connu moins de débats et de développements et fait l'objet d'un investissement moins poussé que celle de la proximité organisée. Mais l'adjonction d'une problématique de recherche sur l'environnement nécessite maintenant l'approfondissement théorique des bases spatiales de l'analyse (Torre et Rallet 2005).

La première différence porte sur le statut même de la proximité géographique

au sein du paradigme de la proximité. Dans les travaux issus de l'économie industrielle, héritiers des approches en termes de districts, de milieux ou de clusters, cette ressource est généralement considérée comme favorable à la mise en œuvre d'actions collectives et de relations de coopération entre les acteurs locaux, particulièrement en cas de transmission de connaissances technologiques. Dans les approches environnementales, le scepticisme est de mise car les auteurs se trouvent confrontés à des problèmes environnementaux, symbolisés par l'usage de la notion d'externalité négative. La proximité géographique est alors souvent associée à des termes tels que pollutions diffuses, émissions, contaminations, et effets de congestion ; d'où l'intérêt d'une analyse des conflits liés à ces différents éléments de contexte.

Toutefois, l'évolution la plus radicale marque une mutation (rarement explicitée) dans le programme de recherche de l'économie de la proximité. Elle concerne le rapport à l'espace impliqué dans l'analyse des proximités géographiques. Dans les approches initiales, la proximité géographique s'évalue à l'aune du rapport entre individus, entre organisations (particulièrement les entreprises) ou entre institutions : je suis plus ou moins près ou loin de telle personne ou entreprise par exemple. On constate aujourd'hui, avec la prise en compte des dimensions environnementales, une évolution majeure. Les travaux de recherche s'intéressent à la proximité géographique aux objets : je suis plus ou moins loin d'une rivière, d'un site pollué, d'une usine d'incinération... Cette mutation procède d'une révolution essentielle : les agents économiques se trouvent non seulement en relations réciproques de proximité géographique, mais également situés dans la proximité de certains objets de concernement, qui influent sur leur mode de vie et leurs stratégies, de manière positive ou négative. Du coup, ils vont non seulement rechercher ou éviter la proximité géographique des autres acteurs, mais encore rechercher la proximité géographique de certains lieux, ou encore tenter de s'en éloigner.

On constate ainsi l'apparition d'une littérature concernant la proximité géographique aux objets techniques, dont les effets viennent se conjuguer avec ceux de la proximité géographique aux personnes et aux organisations. Cet élargissement introduit une mutation et une évolution fortes du programme de recherche, qui se pose une nouvelle question, non incluse dans l'agenda de départ : dans quelle mesure les acteurs économiques et sociaux subissent-ils les dommages ou profitent-ils des avantages liés à la localisation de certains objets ou certains lieux ? Dans quelle mesure vont-ils chercher à s'en rapprocher ou à s'en éloigner ? Mais aussi, comment les proximités organisées vont-elles renforcer ou atténuer ces rapports, éventuellement préjudiciables ? Ce sont alors les quatre axes de recherche présentés dans notre introduction qui se trouvent concernés par ce nouveau paradigmatique.

Références

- Aviles-Benitez, A. et O. Roque. 2005. « Proximité et aménités environnementales produites par l'agriculture », dans A. Torre et M. Filippi (dir.). *Proximités et Changements Socio-économiques dans les Mondes Ruraux*. Paris : INRA

- éditions, 279-296.
- Banzaf, H. et R. Walsh. 2006. « Do People Vote with Their Feet? An Empirical Test of Environmental Gentrification ». Discussion Paper RFF DP 06-10. *Resources for the Future*. Washington.
- Bartik T. et V. Smith. 1987. « Urban amenities and Public Policy », in E. Mills (ed.). *Handbook of Regional and Urban Economics*. Amsterdam: North-Holland, 1207-1254.
- Baumol W. et W. Oates. 1975. *The Theory of Environmental Policy*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Beaurain, C. et J. Longuépée. 2006. « Dynamiques territoriales et proximité environnementale : le cas du risque d'inondation », *Développement Durable et Territoires*, 7.
- Beaurain, C. et M. Maillfert. 2004. « Territoires, action publique et proximité », in H. Scarwell et M. Franchomme (eds.). *Contraintes environnementales et gouvernance des territoires*. La Tour d'Aigues: Eds. de l'Aube.
- Been, V. 1993. « What's Fairness Got to Do With It? Environmental Justice and the Sitting of Locally Undesirable Land Uses ». *Cornell Law Review*, 78 : 1001-1085.
- Bélis-Bergouignan, M. et C. Cazals. 2006. « Démarches environnementales volontaires, conflit d'usage et proximité. Le cas de la viticulture et de l'arboriculture fruitière ». *Développement Durable et Territoires*, 7.
- Bellet, M., G. Colletis et Y. Lung. 1993. « Économie de proximités ». *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 3 : n° spécial.
- Bellet, M., T. Kirat et C. Largeron. 1998. *Approches multiformes de la proximité*. Paris : Hermès
- Bertrand, N. et P. Moquay. 2004. « La gouvernance locale, un retour à la proximité ». *Economie Rurale*, 280 : 77-95.
- Beuret, J. 2003. « La gestion concertée de l'espace rural : médiations locales et politiques d'appui », dans R. Billé et L. Mermet. *Concertation décision et environnement, Regards croisés, Actes du séminaire trimestriel "Concertation, décision et environnement"*. Volume I. Paris : La Documentation française, 21-30.
- Boschma, R. 2005. « Proximity in Economic Interaction ». *Regional Studies*, 39: special issue.
- Bouba-Olga, O. 2007. « Un approfondissement du modèle exit-voice par l'économie de proximité ». Communication au Séminaires Conflits et Territoires, Paris, Octobre, http://www.versailles-grignon.inra.fr/sadap/equipes/proximites/actualites_scientifiques, accédé le 30 Octobre, 2008.
- Bouba-Olga, O., P. Chauchefoin et J. Mathé. 2006. « Innovation et territoire : une analyse des conflits autour de la ressource en eau ». *Flux*, 63/64 : 32-41.
- Bullard, R. 1990. *Dumping in Dixie: Race, Class and Environmental Quality*. Boulder: Westview Press.
- Callon, M., P. Lascoumes et Y. Barthe. 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. collection « La couleur des idées ». Paris : Le Seuil.
- Camagni, R., R. Capello et P. Nijkamp. 1998. « Towards Sustainable City Policy:

- an Economy-Environment Technology Nexus ». *Ecological Economics*, 24: 103-118.
- Camagni, R. et M. Gibelli. 1997. *Développement urbain durable : quatre métropoles européennes*. La Tour d'Aigues: Datar/Ed. de l'aube.
- Caron, A., M. Galman et C. Macombe. 2005. « When Nature Conservation Brings about Conflicts, Violent Behaviour and Common Assault ». Paper presented at the International Sociology Conference, « Environment, Knowledge and Democracy ». Marseille, France, July 6th-7th.
- Caron, A. et A. Torre. 2005. « Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux », in A. Torre et M. Filippi (eds.). *Proximités et Changements Socio-économiques dans les Mondes Ruraux*. Paris: INRA éditions.
- _____. 2006. « Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité – Les conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels et ruraux ». *Développement Durable et Territoires*, 7.
- Carré, C., J. Deroubaix et E. Chouli. 2006. « Les recompositions territoriales de l'action publique à l'aune de la proximité : le cas de la gestion des eaux de pluie en ville ». *Développement Durable et Territoires*, 7.
- Chamboredon, J. et M. Lemaire. 1970. « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement ». *Revue Française de Sociologie*, 11: 3-33.
- Coase, R. 1960. « The Problem of Social Cost ». *Journal of Law and Economics*, 3: 1-44.
- Cumberland, J. 1981. « Efficiency and Equity In Interregional Environmental Management ». *The Review of Regional Studies*, 10: 1-9.
- Dupuy, C. et A. Burmeister. 2003. *Entreprises et territoires. Les nouveaux enjeux de la proximité*. Paris: La Documentation française.
- Elias, N. et J. Scotson. 1997. *Logiques de l'exclusion*. Paris: Fayard, presses Pocket.
- Faucheux, S. et G. Froger. 1995. « Decision-Making Under Environmental Uncertainty ». *Ecological Economics*, 15: 29-42.
- Faucheux, S. et J.-F. Noël. 1990. *Les menaces globales sur l'environnement*, Paris: La Découverte, collection « Repères ».
- Follain, J. et E. Jimenez 1985. « Estimating the Demand for Housing Characteristics: A Survey and Critique ». *Regional Science and Urban Economics*, 15: 77-107.
- Froger, G. et P. Oberti. 2002. « Gouvernance et développement durable : l'aide multicritère à la décision participative ». *Sciences de la Société*, 57: 57-74.
- Funtowicz, S. et J. Ravetz. 1991. « A New Scientific Methodology for Global Environmental Issues », in R. Costanza (ed.). *Ecological Economics – The Science and Management of Sustainability*. New York: Columbia University Press.
- _____. 1993. « Science for the Post-Normal age ». *Futures*, 25: 739-755.
- Gilly, J.-P. et A. Torre. 1998. « Prossimità : Dinamica industriale e Territorio. Studi Francesi ». *L'Industria*, 3: n° spécial.
- _____. 2000. *Dynamiques de proximité*. Paris: L'Harmattan.
- Godard, O. 1993. « Stratégies industrielles et conventions d'environnement : de

- l'univers stabilisé aux univers controversés ». *INSEE-Méthodes*, 39-40: 145-174.
- Granjou, C. et P. Garin. 2006. « Organiser la proximité entre usagers de l'eau : le cas de la Gestion Volumétrique dans le Bassin de la Charente ». *Développement Durable et Territoires*, 7.
- Grujard, E. 2004. « Gérer l'eau : un enjeu géopolitique de proximité », in H. Scarwell et M. Franchomme (eds.). *Contraintes environnementales et gouvernance des territoires*. La Tour d'Aigues: Eds. de l'Aube, 284-291.
- Gueorguieva-Faye, D. 2006. « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique ». *Développement Durable et Territoires*, 7.
- Hidano, N. 2002. *The Economic Valuation of the Environment and Public Policy: A Hedonic Approach*. Cheltenham and Northampton: Edward Elgar.
- Hirschman, A. 1970. *Défection et prise de parole*. Paris: Fayard, Paris.
- Keynes, J. 1921. *A Treatise on Probability*. London: Macmillan.
- Kirat, T. 1999. « La proximité, sources d'externalités négatives : le droit comme technologie de la structuration des espaces et de la gouvernance locale », 2^e Journées de la Proximité, Toulouse, 19-20 mai.
- _____. 2005. « La proximité, sources d'externalités négatives : le droit comme technologie de la structuration des espaces et de la gouvernance locale », dans A. Torre et M. Filippi. *Proximités et Changements Socio-économiques dans les Mondes Ruraux*. Paris: , INRA éditions.
- Kirat, T. et R. Melot. 2006. « Du réalisme dans l'analyse économique des conflits d'usage : les enseignements de l'étude du contentieux dans trois départements français (Isère, Loire-Atlantique, Seine-Maritime) ». *Développement Durable et Territoires*, 7.
- Knight, F. 1921. *Risk, Uncertainty and Profit*. Boston : Houghton and Mifflin.
- Kolstad, C.. 1986. « Empirical Properties of Economic Incentives and Command-and-Control Regulations for Air Pollution Control ». *Land Economics*, 62: 250-268.
- Kolstad, C. 1987. « Uniformity versus differentiation in regulating externalities », *Journal of Environmental Economics and Management*, 14: 386-399.
- Kriesel, W. T. Centner et A. Keeler. 1996. « Neighborhood Exposure to Toxic Releases: Are There Racial Inequities? ». *Growth and Change*, 27: 479-499.
- Lahaye, N. 1999. « Gouvernance territoriale et espaces d'intérêt public : le rôle de la proximité face à l'enjeu d'un développement durable territorial ». *École chercheurs économie spatiale et régionale*, Le Croisic, 8-10 décembre.
- _____. 2002. « Le local à l'épreuve de l'économie spatiale. Agriculture, environnement, espaces ruraux », dans A. Torre (ed.). *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 33: 171-190.
- Lahaye, N. et A. Aviles-Benitez. 2001. « Proximité et environnement : quels enjeux ? ». Toulouse: Miméo INRA Grenoble et LEREPS.
- Letombe, G. et B. Zuindeau. 2001. « Externalités environnementales et dynamique territoriale : l'exemple du bassin minier du Nord – Pas de Calais ». The Third Congress on proximity « New Growth and Territories », Paris, 13-14 December.

- Letombe, G. et B. Zuindeau. 2006. « Gestion des externalités environnementales dans le bassin minier du Nord – Pas de Calais : une approche en termes de proximité ». *Revue Développement durable et territoires*, 7.
- Longuépée, J. 2003. *Les dynamiques territoriales à l'épreuve des risques naturels – l'exemple du risque d'inondation en basse vallée de la Canche*, Thèse en sciences économiques, Université du Littoral-Côte d'Opale, décembre.
- Marcelpoil, E. et V. Boudières. 2006. « Gouvernance touristique des grandes stations et durabilité. Une lecture en termes de proximité ». *Revue Développement durable et territoires*, 7.
- Mohai, P. et B. Bunyan. 1992. *Environmental Racism: Reviewing the Evidence*, in B. Bunyan et P. Mohai (eds.), *Race and the Incidence of Environmental Hazards: A Time for Discourse*. Boulder: Westview Press.
- Mollard, A. et A. Torre. 2004a. « Proximity and Environmental Dimensions ». *International Journal of Sustainable Development*, 7.
- _____. 2004b. « Proximity, Territory and Localized Sustainable Management: An Introduction to New Features and Relations ». *International Journal of Sustainable Development*, 7: 221-236.
- Mormont, M. 1996. « Agriculture et environnement : pour une sociologie des dispositifs ». *Economie Rurale*, 236: 28-36.
- Musgrave, R. 1959. *The Theory of Public Finance: A Study in Political Economy*. New York: McGraw-Hill.
- Nicourt, C. et J.-M. Girault. 2006. « L'usage du principe de proximité comme instrument d'ajustement de la décision publique ». *Développement Durable et Territoires*, 7.
- Oates, W. 1972. *Fiscal Federalism*. New York: Harcourt Brace.
- Palmquist, R. 1991. « Hedonic Methods », in J. Braden and C. Kolstad (eds.), *Measuring the Demand for Environmental Quality*. Amsterdam: North-Holland, 77-120.
- Papy F. et A. Torre. 1999. « Les organisations territoriales de maîtrise des fonctionnements écologiques par l'agriculture ». *École chercheurs économie spatiale et régionale*. Le Croisic, 8-10 décembre.
- _____. 2002. « Quelles organisations territoriales pour concilier production agricole et gestion des ressources naturelles ? ». *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 33: 151-170.
- Pecqueur, B. et J. Zimmermann. 2004. *Economie de proximités*. Paris: Hermès.
- Peltzman, S. et T. Tideman. 1972. « Local Versus National Pollution Control: Note ». *American Economic Review*, 62: 959-963.
- Rallet, A. et A. Torre. 1995. *Economie industrielle – Economie spatiale*. Paris: Economica.
- _____. 2007. *Quelles proximités pour innover ?*. Paris : L'Harmattan.
- Ridker, R. 1967. *Economic Costs of Air Pollution: Studies and Measurement*. New York: Praeger.
- Rosen, S. 1974. « Hedonic Prices and Implicit Markets, Product Differentiation In Pure Competition ». *Journal of Political Economy*, 82: 34-55.
- Siebert, H. 1987. *Economics of the Environment*. Berlin/Heidelberg: Springer-Verlag.

- Talbot, D. et T. Kirat. 2005. « Proximité et institutions : nouveaux éclairages ». *Economie et Institutions*, 1 et 2: n° spécial.
- Theys, J. 1997. « Entre 'gouvernance' et 'ingouvernabilité' : quelle forme de 'gouvernement' pour les changements globaux ? ». *L'environnement au XXI^e siècle – Continuité ou rupture ? Réflexions sur la gouvernance*, juin. Paris, Centre de prospective et de veille scientifique.
- Tiebout, C. 1956. « A Pure Theory of Local Expenditures ». *Journal of Political Economy*, 64: 416-424.
- Tietenberg, T. 1980. « Transferable Discharge Permits and the Control of Stationary Source Air Pollution: A Survey and Synthesis ». *Land Economics*, 56: 391-416.
- Torre, A. 2004. « Proximité et Territoires ». *Economie Rurale*, 280: n° spécial.
- Torre, A., O. Aznar, M. Bonin, A. Caron, E. Chia, M. Galman, M. Guérin, Ph. Jeanneaux, Th. Kirat, Ch. Lefranc, R. Melot, J. Paoli, M. Salazar et P. Thinon. 2006. « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises ». *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 3: 415-453.
- Torre, A. et A. Caron. 2002. « Conflits d'usages et de voisinage dans les espaces ruraux », n° thématique : « Autour du développement durable ». *Sciences de la société*, 57: 94-113.
- _____. 2005. « Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage ». *Economie et Institutions*, 6 et 7: 183-220.
- Torre, A. et M. Filippi. 2005. *Proximités et Changements Socio-économiques dans les Mondes Ruraux*. Paris: INRA éditions.
- Torre, A. et A. Rallet. 2005. « Proximity and Localization ». *Regional Studies*, 39: 47-60.
- Torre, A. et B. Zuindeau. 2006. « Proximité et environnement ». *Revue Développement durable et territoires*, 7, <http://developpementdurable.revues.org/sommaire1430.html>, accédé le 18 mai, 2008.
- United Church of Christ. 1987. *Toxic Wastes and Race in the United States*. New York: Report of the Commission for Racial Justice.
- Zuindeau, B. 2002. « Développement durable et territoires de reconversion : la place de la recherche dans les nouvelles politiques régionales », in C. Larrue (éd.). *Recherche et développement durable régional, actes du 3^e symposium européen, Maison des sciences de l'homme « ville et territoires »*, coll. Sciences de la ville, 157-178.
- _____. 2005. « Externalités environnementales et territoire : une approche en termes de 'proximité' », in C. Lacour, E. Perrin et N. Rousier (éds.). *Les nouvelles frontières de l'économie urbaine*, éditions de l'Aube, série bibliothèque des territoires, La Tour d'Aigues, 126-143.
- _____. 2006. « Spatial Approach to Sustainable Development: Challenges of Equity and Efficacy ». *Regional Studies*, 40: 459-470.